

Séance du 7 juillet 2014

Le sept juillet deux mil quatorze, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSALLE, Maire.

Etaient présents : Mme Evelyne PERTHUÉ, M. Dominique LUCAS, Mme Eliane PANNIER, M. Jean-Pierre FOUCHER (Adjoints au Maire), Mme Josiane ROBIN, M. Jérôme BESNIER, Mme Sophie LEFAUCHEUX, M. Yann OLLIER, Mme Aurore LUCAS, M. Willy PIPELIER, M. Joseph GAUDIN, M. Michel FOUCHER, Mme Sabine GABARD et Mme Sandrine PLANCHARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre FOUCHER.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour le droit de préemption et de modifier l'ordre du jour en mettant les rythmes scolaires avant la révision des tarifs de la garderie et de la cantine. Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 juin 2014

Les Membres du Conseil adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 2 juin 2014.

Droit de préemption,

Le Conseil Municipal ne préempte pas la maison cadastrée section AD 186 et 187, 2 place Alphonse Peigné appartenant à Madame DUTERTRE.

Commission des impôts directs

Monsieur le Maire informe que lors de la constitution de la liste des commissaires hors commune, les personnes désignées n'étaient pas recevables du fait qu'elles ne paient pas d'impôts fonciers à Grez. La liste n'étant pas complète, il est possible d'ajouter d'autres personnes domiciliées dans la commune. Madame PERTHUÉ M. Henriette et Monsieur BRÉHAULT Etienne sont intéressés comme commissaires titulaires et Monsieur PUAUD Jean-Marie comme suppléant. Pour les personnes hors commune, Monsieur GOIBEAU Romain accepte d'être proposé en tant que titulaire et Monsieur LEGRAND Michel comme suppléant.

Le Conseil Municipal propose :

Commissaires titulaires :

- Monsieur Richard LANDELLE
- Monsieur Marc CHAIGNON
- Monsieur Michel FOUCHER
- Monsieur Joseph GAUDIN
- Madame Josiane ROBIN
- Madame Eliane PANNIER

- Monsieur Hervé BOUGLÉ
- Madame Céline BELLANGER
- Monsieur Christian PERTHUÉ
- Madame Sylvie GRUAU
- Madame Annick NAULET
- Madame Marie-Henriette PERTHUÉ
- Monsieur Etienne BRÉHAULT

Hors commune :

- Monsieur Romain GOIBEAU

Commissaires suppléants :

- Madame Sabine GABARD
- Monsieur Alain MOQUEREAU
- Monsieur Jean-Pierre FOUCHER
- Monsieur Serge BIDOIS
- Madame Carole GAUTIER
- Monsieur Didier LEGRAND
- Monsieur Fernand BERTHIER
- Monsieur Didier BOULAY
- Madame Sandra CADEAU
- Madame Gisèle RUAU
- Monsieur Alain MARCADET
- Monsieur Jean-Marie PUAUD

Hors commune :

- Monsieur Michel LEGRAND

Rythmes scolaires

Monsieur Jérôme BESNIER présente le tableau des rythmes scolaires pour la prochaine rentrée. Il précise que les diverses rencontres avec les enseignants des 2 écoles ainsi qu'avec les parents d'élèves ont été constructives et intéressantes. Une réunion publique s'est déroulée le mercredi 2 juillet 2014.

Horaires de l'école publique à la rentrée 2014-2015

	9h – 12h	12h – 13h45	13h45 – 16 h00	16h – 16h30 – 18h
LUNDI	classe	Pause déjeuner	classe	Garderie périscolaire
MARDI	classe	Pause déjeuner	classe	Garderie périscolaire
MERCREDI	classe	Pause déjeuner	classe	
JEUDI	classe	Pause déjeuner	classe	Garderie périscolaire
VENDREDI	classe	Pause déjeuner	classe	Garderie périscolaire

Horaires de l'école privée à la rentrée 2014-2015

	8h45– 12h	12h – 13h45	13h45 – 16 h00	16h
LUNDI	classe	Pause déjeuner	classe	Garderie à l'école
MARDI	classe	Pause déjeuner	classe	Garderie à l'école
MERCREDI	classe	Pause déjeuner	classe	
JEUDI	classe	Pause déjeuner	classe	Garderie à l'école
VENDREDI	classe	Pause déjeuner	classe	Garderie à l'école

La pause méridienne est allongée pour permettre aux enfants de la maternelle de manger dès 12h00 à la cantine, ensuite les élémentaires arrivent vers 12h30. Cette nouvelle organisation permettra un début de repas dans une ambiance plus calme pour les maternelles avec un personnel renforcé sur cette période. Après la pause méridienne, une récréation de 1/4 d'heure sera instaurée avant de retourner en classe.

Suite à la réunion publique, les parents demandent :

- un tarif de la garderie par tranche horaire, et non plus au forfait
- de rallonger l'heure de garderie le soir jusqu'à 18h30.

Organisation du mercredi :

- garderie du matin comme les autres jours scolaires de 7h30 à 8h50
- classe de 9h à 12h pour les 2 écoles
- de 12h à 12h30 surveillance des enfants sur la cour pour permettre aux parents qui terminent à 12h00 de les récupérer
- à partir de 12h30 temps sur l'ALSH avec la cantine

Suite à la réunion publique, les parents demandent s'il y aura la possibilité de manger à la cantine sans participer à l'Accueil de Loisirs l'après-midi.

Madame Evelyne PERTHUÉ précise que cette demande sera analysée en Comité de Pilotage.

Tarifs de la garderie

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs de la garderie suite à la nouvelle organisation scolaire 2014-2015 :

- 16h00 à 16h30 gratuit le temps des aides gouvernementales
- 16h30 à 17h30 : 0.90 €avec goûter (y compris ceux qui prennent le car)
- 17h30 à 18h00 : 0.45 €
- 18h00 à 18h30 : 0.55 €

Le Conseil Municipal, décide :

- de fixer comme suit les tarifs de la garderie à compter de la rentrée scolaire 2014-2015
- Le matin de 7h30 à 8h50 : 1,30 €
- Paiements différenciés pour le soir
- de 16h30 à 17h30 : 0,90 €avec goûter (y compris ceux qui prennent le car)
- de 17h30 à 18h00 : 0,45 €
- de 18h00 à 18h30 : 0,55 €

Tarifs de la cantine

Madame Evelyne PERTHUÉ informe le Conseil de la nouvelle organisation pour la confection des repas pour la cantine en partenariat avec le Conseil Général.

Monsieur le Maire précise qu'actuellement les repas sont livrés par la société RESTECO avec des produits industriels. L'idée est de fabriquer les repas au collège de Grez-en-Bouère.

Nouvelle organisation :

- Fabrication des repas avec des produits locaux frais
- Continuité de travail avec les commerçants locaux (pain et boissons)
- Repas en liaison chaude
- Pour le mercredi midi, possibilité de repas livré le mardi et à réchauffer le mercredi midi

Avantages de cette organisation :

- Proximité des produits locaux (empreinte carbone faible, transport des aliments dans des containers spécifiques...)
- Repas confectionnés sur place et avec des produits de qualité.

Monsieur le Maire précise qu'une convention sera passée avec le Conseil Général, le Collège et la commune. Il demande au Conseil, de l'autoriser à signer cette convention tripartite. A ce jour, aucune date n'est fixée, soit à la rentrée de septembre au plus tôt et au plus tard à la Toussaint.

Monsieur Joseph GAUDIN précise que "ça serait mal venu d'être contre aujourd'hui sachant que lors de la campagne électorale, il avait été évoqué cette possibilité de fabriquer les repas au collège".

Monsieur Michel FOUCHER demande à quelle date se termine le contrat RESTECO.

Madame Evelyne PERTHUÉ répond que la convention se termine le 31 août 2014.

Le Conseil Municipal est d'accord, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur le Maire propose de revoir le tarif du repas à la cantine pour l'année scolaire 2014-2015. Le tarif proposé est de 3,55 € le repas à compter de septembre 2014.

Le Conseil Municipal décide :

- de fixer à 3,55 € le prix du repas des enfants fréquentant la cantine municipale, et ce, à compter de la rentrée 2014-2015 (il était de 3,51 € en 2013-2014).

Bail commercial de l'entreprise FOUGERE-LESAULNIER

Monsieur le Maire expose que l'entreprise FOUGERE-LESAULNIER, loue l'ancien atelier communal, situé rue du Chêne. Le bail de dérogation étant arrivé à échéance, il est proposé un bail commercial d'une durée de 9 ans. Le loyer est de 103,00 € mensuel

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée :

- **décide, à l'unanimité**, de louer l'ancien atelier communal situé rue du Chêne à Grez-en-Bouère à l'entreprise FOUGERE-LESAULNIER
- **fixe** le loyer mensuel à 103,00 €;

- **autorise** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer le bail avec l'entreprise FOUGERE-LESAULNIER représentée par Messieurs Olivier FOUGERE et Laurent LESAULNIER chez Maître Alain GUÉDON, notaire à BALLÉE.

Indemnité pour le gardiennage de l'église

La Préfecture informe que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est identique à celui de 2013, soit 474,22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et de 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune. Le Père Joseph OUATTARA est domicilié à Bierné.

Après un vote à main levée,

15 votants

14 pour

1 contre

Le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer au Père Joseph OUATTARA, domicilié à Bierné, une indemnité de 119.55 € pour le gardiennage de l'église en 2014.

Fixation des crédits affectés à la formation des élus

Monsieur le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Il propose 5% du montant des indemnités de fonction des élus soit 2 400 € par an.

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Madame Sabine GABARD précise que les formations payantes ne sont pas forcément en Mayenne et à cela, il faut rajouter les frais de déplacement.

Monsieur Joseph GAUDIN s'exprime « si on ne prévoit que 5% du montant des indemnités de fonction des élus, le risque est d'être bloqué par la suite pour effectuer les formations. Le but n'est pas de consommer le montant total prévu au budget à cet effet, il aurait été plus judicieux d'évaluer et chiffrer les besoins au préalable » il propose donc de mettre le maximum : 20%.

Monsieur le Maire répond « n'ayant eu que peu de retour, il m'est difficile de faire une estimation budgétaire ».

Après débat, Monsieur le Maire propose de fixer le taux à 10%.

Après un vote à main levée,

15 votants

9 pour un montant égal à 10% des indemnités de fonction des élus

5 contre

1 abstention

Le Conseil Municipal adopte donc le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 10% du montant des indemnités des élus.

Création d'emploi d'adjoint d'animation

Monsieur le Maire informe que le contrat de la directrice de l'Accueil de loisirs arrive à échéance et il n'est pas renouvelable. Il propose au Conseil de créer, à compter du 1^{er} septembre 2014 un emploi permanent, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, d'agent d'animation chargé de la gestion du centre de loisirs. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant aux grades :

- d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe,
- d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, est d'accord, à l'unanimité de créer le poste d'agent d'animation aux grades énumérés ci-dessus.

Constitution de la Commission Développement Durable

Monsieur le Maire annonce qu'il est nécessaire, suite à la réunion du groupe de travail, de constituer la commission Développement durable. Il demande donc qui est candidat.

➤ Commission Développement Durable

Sont nommés :

- Monsieur Yann OLLIER
- Monsieur Jean-Pierre FOUCHER
- Madame Josiane ROBIN
- Madame Sandrine PLANCHARD
- Monsieur Dominique LUCAS
- Monsieur Joseph GAUDIN

Désignation du représentant à la CLECT (Commission d'évaluation des charges transférées)

Monsieur le Maire précise que c'est une commission de la Communauté de Communes. Elle est chargée d'évaluer le transfert de charge entre la commune et la Communauté de communes en cas de transfert de compétences. Elle comprend un délégué de chaque commune. Monsieur le Maire propose sa candidature.

Après un vote à main levée,

15 votants

15 pour

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-François LASSALLE, Maire, représentant au sein de la CLECT (Commission d'évaluation des charges transférées).

Exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin

Madame Josiane ROBIN présente la taxe d'aménagement. Elle expose que depuis le 1^{er} mars 2012 et ce, suite à la réforme de la fiscalité de l'aménagement (loi de finances n°2010-1658 du 29

décembre 2010), la taxe d'aménagement s'est substituée à la taxe locale d'équipement, à la taxe départementale des espaces naturels et sensibles, ainsi qu'à la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture d'urbanisme et d'environnement.

Le Conseil Municipal avait décidé, par délibération en date du 3 novembre 2011, de n'appliquer aucune exonération facultative.

Une nouvelle exonération facultative adossée à la taxe d'aménagement peut-être instaurée pour :

- les abris de jardin d'une surface inférieure à 20 m²
- les abris de jardin d'une surface pouvant aller jusqu'à 40 m² lorsqu'ils sont réalisés dans une zone U en extension d'une construction existante.

Monsieur le Maire informe qu'il n'est délivré, en moyenne, qu'une demande de construction d'abri de jardin par an.par an.

Monsieur Michel FOUCHER s'étonne que les installations de panneaux photovoltaïques et des éoliennes ne soient pas exonérées de cette taxe d'aménagement.

Après un vote à main levée,

15 votants

5 pour une exonération

10 abstentions

Le Conseil Municipal décide d'exonérer de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin.

Admission en non-valeurs

Monsieur le Maire présente la demande d'admission en non-valeurs concernant des loyers impayés de la boucherie RIVRON. La boucherie a été liquidée en 2013. La commune avait prévue au budget des provisions pour un montant de 1 500 € Le montant des loyers impayés est de 3 758.31 € Un montant de 2 300 € sera pris dans les dépenses imprévues.

Le Conseil Municipal accepte cette demande d'admission en non-valeurs pour un montant de 3 758,31 €pour des loyers impayés.

Monsieur le Maire présente la demande d'admission en non-valeurs concernant des factures impayées d'assainissement de la boucherie RIVRON. Le montant est de 261,06 € TTC. Il y a suffisamment de crédit à l'article 6542 au budget.

Le Conseil Municipal accepte cette demande d'admission en non-valeurs pour un montant de 261.06 €TTC pour des factures d'assainissement impayées.

Comptes rendus des commissions

↳ Commission bâtiments

Monsieur Yann OLLIER présente les devis de l'entreprise Gambert concernant la salle polyvalente et le logement situé 33 rue Bel Ebat.

Salle polyvalente :

- Remplacement du chauffe-eau pour un montant de 646.96 €HT soit 776.35 €TTC
- Déporter à l'extérieur l'armoire électrique toutes les commandes d'éclairages pour un montant de 469.21 €HT soit 563.05 €TTC.

Le Conseil Municipal accepte les 2 devis pour un montant total de 1 339.40 €TTC.

33 rue Bel Ebat :

Monsieur Yann OLLIER présente le devis pour remplacer une baignoire par une douche. L'entreprise préconise un receveur de douche à la place d'une cabine de douche (pas de place).

Monsieur Jérôme BESNIER informe le Conseil qu'il est possible d'avoir des aides avec la « Maison Départementale d'Autonomie ».

Le montant du devis s'élève à 1 997.50 €HT soit 2 197.25 €TTC.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Gambert pour un montant de 2 197.25 €TTC.

↳ Commission voirie

Monsieur Dominique LUCAS informe que les travaux du chemin de la Turpinière sont terminés. Concernant le point à temps, les travaux ont pris du retard. Les enduits seront réalisés par la suite.

↳ Commission communication

Madame Sabine GABARD informe que le bulletin municipal paraîtra courant octobre à la place de décembre. Un courrier va être envoyé aux associations pour prévenir du changement de parution du bulletin municipal pour y insérer leurs articles.

Le prochain flash infos aura lieu fin décembre.

Monsieur le Maire informe le Conseil du dysfonctionnement du panneau lumineux. La société a été prévenue ; elle doit se déplacer.

Madame Sabine GABARD informe le Conseil qu'une revue de presse a été mise en place. Madame Josiane ROBIN récupère les articles.

Monsieur Jérôme BESNIER précise que si les commissions ont des informations à faire passer dans le bulletin, de les transmettre à la commission communication.

Actuellement, la commission communication est en cours de discussion pour créer un site internet de la commune.

↳ Commission économique

Monsieur Jean-Pierre FOUCHER informe que la réunion a eu lieu avec les commerçants et artisans. Le but était d'échanger et de se présenter. Les commerçants doivent effectuer un courrier pour bénéficier d'un délai supplémentaire pour la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Monsieur Jean-Pierre FOUCHER informe que lors de la réunion du 25 juin 2014, Monsieur HOUDAYER a précisé, qu'il avait eu une visite d'un organisme avec lequel il y a eu des échanges sur une réflexion concernant la compensation du préjudice lié à la pollution PCB et depuis aucune nouvelle.

Monsieur Joseph GAUDIN précise que ce n'était pas cette question, « que deviennent les aides de la région qui devaient être apportées dans le cadre Aprochim ? »

Monsieur Jean-Pierre FOUCHER a répondu que lors cet échange il y avait eu deux questions :

- le devenir de cette démarche, nouvelle visite ? échanges sur des propositions...
- le devenir des aides annoncées par la région.

Monsieur Joseph GAUDIN demande à Monsieur FOUCHER « Qu'avez-vous répondu à cette deuxième question ? ».

Monsieur Jean-Pierre FOUCHER a répondu « nous nous renseignons auprès de la Communauté de Communes via Monsieur le Maire ».

Monsieur Joseph GAUDIN réplique que « la réponse a été complètement stérile, avec aucune connaissance du dossier, comme il en est de coutume de toutes les interventions verbales de Monsieur FOUCHER, ce qui n'est pas son cas » c'est pourquoi il a pris la parole.

Monsieur Jean-Pierre FOUCHER informe qu'un artisan de lavage souhaite louer un local commercial pour y remiser son camion. Une rencontre est prévue courant juillet avec le nouveau propriétaire du service de défense incendie (SDP2) ; la société ayant des locaux disponibles.

Questions diverses

Elections sénatoriales : élection des délégués des Conseillers Municipaux du 11 juillet 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'élection des délégués des Conseillers Municipaux aura lieu le vendredi 11 juillet 2014 à 18h. La liste doit comporter 3 titulaires et 3 suppléants avec la parité. Elle doit être déposée avant l'ouverture du bureau de vote auprès du Maire.

Monsieur Michel FOUCHER propose de faire « qu'une seule liste en mettant 2 personnes de votre liste et 1 personne de notre liste »

La liste est ainsi constituée :

Délégués :

- Monsieur Jean-François LASSALLE
- Madame Eliane PANNIER
- Monsieur Joseph GAUDIN

Suppléants :

- Madame Evelyne PERTHUÉ
- Monsieur Michel FOUCHER
- Madame Josiane ROBIN

Tour de table

Monsieur le Maire informe qu'il a regardé le dossier de construction des vestiaires et du local de rangement et qu'il n'y a pas trouvé d'anomalies particulières. Le dossier est consultable à la Mairie.

Monsieur Joseph GAUDIN demande à Messieurs le Maire et Jean-Pierre FOUCHER « lors de la visite, vous avez posé des questions en aparté, était ce en rapport avec la visite ou à titre personnel ? ».

Monsieur le Maire répond que « cela n'avait aucun rapport avec l'usine car je n'avais pas de questions supplémentaires ».

Monsieur Jean-Pierre FOUCHER répond qu'il avait posé des questions de façon audible, l'objet de cette visite était d'observer et comprendre un processus puis, à l'issue de celle-ci d'en débattre en salle de réunion.

Monsieur le Maire précise que le but de la visite était de voir le processus de l'usine et non d'avoir la position de chacun concernant le sujet global « Aprochim ».

Madame Sabine GABARD informe qu'elle est référente communication à la Communauté de Communes. Elle devait récupérer des affiches sauf qu'elles n'étaient pas prêtes lors de son passage.

Monsieur le Maire répond qu'il peut prendre les affiches quand il est de passage à la Communauté de Communes.

Madame Aurore LUCAS demande à Monsieur le Maire, suite à la visite d'Aprochim, s'il serait possible de visiter l'entreprise Brenntag.

Monsieur le Maire répond qu'une c'est une bonne idée et elle est à prendre en note.

Monsieur Dominique LUCAS présente le devis pour construire des silos à l'atelier communal. Le montant du devis s'élève à 21 011.23 €TTC. Il a été établi également un devis pour installer une clôture et un portail électrique à l'atelier municipal, son montant du devis s'élève à 7 375.20 €TTC. Il demande au Conseil si la commission travaux peut prendre le relais pour continuer à travailler sur ce projet. Les membres sont d'accord.

Madame Evelyne PERTHUÉ informe le Conseil qu'un médecin est parti du Pôle Santé pour manque d'activités. L'autre médecin ne sait pas s'il restera à l'avenir. Elle demande aux membres du Conseil d'informer les habitants de la commune, qu'il y a un médecin à Grez-en-Bouère et qu'il est compétent.

Madame Evelyne PERTHUÉ informe le Conseil que des nouveaux tableaux sont en exposition à la Mairie. Elle souhaite que la commission puisse réfléchir pour permettre à la population de venir voir les tableaux. Les tableaux sont choisis sur le site AAArtothèque. Elle souhaite passer le relais auprès de la commission communication pour s'occuper de la location des œuvres d'arts qui a lieu tous les trimestres. Elle se propose d'être là lors de la 1^{ère} location avec la commission communication.

Monsieur Joseph GAUDIN demande qu'il soit mis un article dans le bulletin municipal pour inciter la population à utiliser le service de la poste à chaque fois qu'elle le peut.

La séance est levée 22h40